



COMMUNE D'ORP-JAUCHE

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Orp-Jauche, le 29 août 2017.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L1122-13 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du conseil communal qui aura lieu le 11 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures, à la salle du Conseil communal, Place communale 6 à 1350 Orp-Jauche.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

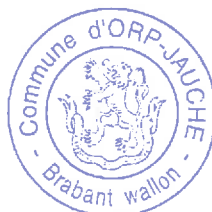
En vue de la mise en place de notre nouveau site internet, veuillez prendre note qu'une photo de groupe de l'ensemble des conseillers communaux sera prise à l'occasion de cette séance.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

La Directrice générale,

Sabrina SANTUCCI



Le Bourgmestre,

Hugues GHENNE

ORDRE DU JOUR :
(première convocation)

1. SECRETARIAT

- 1.1. Application du droit à interpellation du public ;
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 ;
- 1.3. Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau – Décision d'adhérer à l'asbl PoWalCo ;

2. COMPTABILITE

- 2.1. Tutelle spéciale d'approbation – Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Jauche;
- 2.2. Tutelle spéciale d'approbation – Prorogation du délai pour le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Noduwez ;
- 2.3. Déchets – Approbation du cout-vérité réel 2016 ;

3. PERSONNEL

- 3.1. Personnel communal – frais de parcours : adaptation rétroactive du montant de l'indemnité kilométrique au 01.07.2017 ;

4. MARCHE DE FOURNITURES

- 4.1. Marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'éléments de sécurité – Décision de principe, approbation des conditions de marché et du mode de passation.

HUIS CLOS.

5. PERSONNEL

- 5.1. Personnel communal statutaire : ouvrier communal de niveau D – admission à la retraite au 01.09.2017 ;

6. ENSEIGNEMENT

- 6.1. Désignations d'enseignant(e)s primaire à titre temporaire (maître d'adaptation, direction, reliquats) ;
- 6.2. Remplacement d'institutrices primaires et de maîtres spéciaux en interruption de carrière dans les écoles communales ;
- 6.3. Affectation d'enseignants primaires et de maîtres spéciaux au 1er septembre 2017 ;
- 6.4. Affectations d'enseignants maternels au 1er septembre 2017 ;
- 6.5. Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire au sein des écoles communales (10 périodes organiques) ;
- 6.6. Désignation d'un agent PTP 4/5e temps au sein de l'école communale de Noduwez ;
- 6.7. Désignation d'un agent PTP 4/5e temps au sein de l'école communale de Folx-les-Caves ;
- 6.8. Désignation d'un agent PTP 4/5e temps au sein de l'école communale de Jauche ;
- 6.9. Désignation d'un agent PTP 4/5e temps au sein de l'école communale de Jandrain ;
- 6.10. Désignation d'un agent PTP 4/5e temps au sein de l'école communale de Marilles ;
- 6.11. Désignation d'instituteurs primaires en remplacement d'institutrices primaires en congé de maternité à l'école de Folx-les-Caves ;
- 6.12. Désignation d'une enseignante à temps partiel (8p) à charge du Pouvoir organisateur à l'école communale de Jandrain ;
- 6.13. Désignation d'une puéricultrice APE à l'école communale d'Orp-le-Grand ;
- 6.14. Affectations des maîtres de cours philosophiques au 01.09.2017.